

## **Ce que vous devez savoir sur notre politique de traitement des plaintes :**

- *Notre politique de traitement des plaintes couvre les rôles et responsabilités, la procédure pour le signalement d'une plainte, le processus d'enquête, la procédure pour la production du rapport, la marche à suivre pour la déclaration à l'AMF ainsi que le registre des plaintes.*
- *Le responsable de l'application de cette politique au sein de notre organisation est M. Jean-Sébastien Bolduc. Cette personne peut être jointe de la façon suivante : jean-sebastien.bolduc@bf-p.ca et/ou 418-905-4386.*
- *En cas de réception d'une plainte, le processus de traitement des plaintes est mis en place automatiquement.*
- *Notre organisation, par le biais de la politique de traitement des plaintes, s'engage à traiter vos plaintes adéquatement.*
- *Pour toute question en lien avec notre politique, vous pouvez communiquer avec le responsable aux coordonnées ci-haut mentionnées.*